

## Rapport de la Présidente

Séance publique du vendredi 19 juin 2020

**10** ème **Commission N**° CD-2020-3-10-5

## Service instructeur

DGA développement humain et solidarité - Service insertion et stratégie

Service consulté

## POUR LES JEUNES ET LES ASSOCIATIONS, LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN LANCE LE DISPOSITIF MON JOB D'ETE GAGNANT/GAGNANT

Résumé: Le Département du Haut-Rhin embauche tous les ans des jeunes notamment étudiants, au sein de ses services durant les mois d'été. En raison de la crise sanitaire, ce dispositif ne sera pas mis en place en 2020.

Aussi, afin de maintenir ce coup de pouce aux jeunes, et de surcroit de soutenir les associations, il est proposé à ces dernières de recruter un jeune pendant un mois, à la charge du Département, dans un nouveau dispositif « gagnant-gagnant ». 100 Jobs d'été seront ainsi financés à destination des associations du champ de l'insertion et de l'aide alimentaire pour des jeunes de 18 à 25 ans pour un coût de 200 000 €.

Avec la sortie du confinement, la bataille sanitaire est en passe d'être gagnée, mais un nouveau combat s'annonce, avec la perspective d'une crise économique de grande ampleur et ses inévitables répercussions sociales.

Aussi, le Département mobilise toute son énergie et tous les moyens pour accompagner les acteurs économiques et associatifs du territoire, sauver des emplois et aider ceux que la crise va pousser davantage encore dans la précarité.

Les jeunes sont d'ailleurs parmi les premiers touchés (pertes de revenu, difficultés à trouver un emploi saisonnier ou un premier emploi, peu d'aides de la part de l'Etat, relais familiaux parfois absents...).

Parallèlement, la pandémie a placé les associations en première ligne pour aider nos concitoyens à surmonter la crise au cours de ces nombreuses semaines.

Dans ce contexte, le Département du Haut-Rhin lance un nouveau dispositif « MON JOB D'ETE GAGNANT/GAGNANT », visant à proposer des emplois à des jeunes de 18 à 25 ans, dans les associations à caractère social (insertion, aide alimentaire) du Haut-Rhin, pendant l'été.

L'objectif est d'offrir à ces jeunes un coup de pouce bienvenu, avec la possibilité de trouver du travail pendant la période estivale, en œuvrant au sein de ces associations ; ce qui constitue une opportunité pour eux à la fois d'approcher le monde du travail en étant rémunérés tout en effectuant des missions à haute valeur sociale.

Pour les associations, le Département entend ainsi répondre à leurs besoins de renfort de leurs équipes de professionnels en finançant de manière exceptionnelle et forfaitaire un poste pendant un mois voire deux postes, à hauteur de 2 000 € par poste (correspondant au coût d'un emploi au SMIC à temps plein pendant un mois). Le versement de cette aide sera effectué a posteriori, sur présentation par l'association de la fiche de paie du jeune embauché en job d'été.

100 contrats d'une durée d'un mois (sur la période juillet, août, septembre) sont prévus pour un budget de 200 000 €.

Les associations ciblées relèvent du champ de l'insertion et de l'aide alimentaire, elles sont une soixantaine dans le Haut-Rhin.

Les listes des structures bénéficiaires seront transmises aux jeunes qui avaient initialement candidatés au Département afin qu'ils puissent profiter de cette nouvelle opportunité.

Les dispositions pratiques sont les suivantes :

- Les associations ciblées seront celles qui disposent de personnel et qui interviennent dans le cadre de la politique départementale d'insertion et de l'aide alimentaire.
- L'association fera connaître ses besoins (types d'activité, nom du tuteur, ...) avant l'été au Département par simple mail.
- Après avoir reçu l'accord du Département, il appartiendra à l'association de procéder librement au recrutement, selon les modalités habituelles.
- L'association établira un contrat de travail à durée déterminée, veillera au respect de la réglementation du travail et des normes de sécurité (notamment sanitaires) et fournira au jeune toutes les indications et outils permettant son activité dans les meilleures conditions.
- L'association assurera la rémunération de son salarié puis communiquera la fiche de paie au Département, afin de pouvoir prétendre au versement d'une subvention forfaitaire de  $2\,000\,\text{€}$ .

Le Département communique largement sur le dispositif (site Internet, mail d'information ciblé) ; un numéro de téléphone dédié est mis en place afin de répondre aux questions des jeunes et des associations et de faciliter la rencontre de l'offre et de la demande de jobs d'été.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver le dispositif « MON JOB D'ETE GAGNANT/GAGNANT » et son financement par le Département pour soutenir les jeunes de 18 à 25 ans et les associations du champ de l'insertion et de l'aide alimentaire,
- Accorder aux associations une subvention forfaitaire de 2 000 € par jeune embauché pour un montant total maximum de 200 000 €, et autoriser le versement des subventions aux associations bénéficiaires, sur la base de la transmission par l'association de la fiche de paie du jeune salarié en job d'été au cours de la période de juin à septembre 2020,

• M'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT